

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JANVIER 2021

COMPTE-RENDU

Présents : Sébastien ARNOULD, Nicole BOUILLET, Nicole BUGUET, Nicolas CALLAND, Jérémie CATTEAU, Marie-Claude DURAFOUR, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Bertrand MOUGIN, Gérard MOUILLARD, Sylvain POLTURAT, Denis RIDEZ, Christine ROME

Absents excusés : Anne-Marie PELLERIN (pouvoir à Nicole BOUILLET)

1 – Local Place Misery-Courtion

L'association Pocket Théâtre est intéressée par le local communal Place Misery-Courtion, libéré par le Syndicat des Eaux de la Haute Seille. Thierry Combe, salarié de cette association, a fait une demande de location.

Des travaux de mises aux normes, et d'aménagement pour rendre ce local plus confortable sont prévus : Changement des fenêtres pour un montant de 2631,71 € TTC, Isolation réalisée par l'employé municipal pour un montant de 1 300 euros TTC de fournitures, Electricité pour un montant de 2 770,80 € TTC.

La Commune devrait pouvoir bénéficier de subventions, notamment la dotation de solidarité des territoires dans le cadre du plan de relance du Conseil Départemental. Le projet d'aménagement du local et de location à l'association Pocket Théâtre pour un loyer mensuel de 150 euros est adopté à l'unanimité des membres présents du conseil municipal. Jérémie CATTEAU, président de l'association Pocket Théâtre et conseiller municipal, a été invité à quitter la salle avant les discussions et n'a pas participé aux délibérations. M. CATTEAU n'a également pas été associé aux commissions ayant travaillé, en amont de ce conseil municipal, sur la mise en oeuvre de ce projet.

2 - Travaux pose de regards

Suite à l'étude des réseaux dans le cadre du réaménagement de la Grande rue, les opérateurs se sont aperçus d'une distance trop importante entre deux regards Petite rue et rue de Nevy. La mise en place d'un regard Grande rue, côté droit, semble également nécessaire. Ces travaux d'installation de regards supplémentaires ont été estimés à 6 440 euros HT. Le Conseil municipal décide également de solliciter le Conseil départemental pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du plan de relance.

3 – Opérations SIDEC

Deux opérations d'éclairage public dans l'agglomération ont été réalisées en 2020 pour un montant de 2 671,70 € et de 8 711,76 €. Il convient d'intégrer ces travaux dans l'inventaire communal, une fois les chantiers achevés, afin notamment de bénéficier du Fonds de Compensation de la TVA. Pour ce faire, le Conseil municipal décide de prendre une décision modificative pour ouvrir les crédits et permettre l'intégration de ces travaux.

Informations :

- La Direction Départementale des Territoires rappelle que le Conseil municipal doit délibérer entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021, s'il veut s'opposer au transfert de la compétence du Plan Local d'Urbanisme à la communauté de communes. La précédente délibération est caduque, en raison de la modification du calendrier du fait de l'état d'urgence sanitaire.
- Le cabinet TELOA, chargé de la réalisation de l'étude paysagère dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, a transmis une deuxième version de son rapport en fin d'année, suite à des sollicitations répétées. Or, cette nouvelle version n'est pas plus satisfaisante que la précédente et n'apporte aucun élément nouveau. Mme le Maire estime que le cabinet n'a pas répondu au cahier des charges à l'origine de la demande de l'étude paysagère. Le cabinet SOLJHA, qui accompagne la Commune dans la révision du PLU, organise une présentation du rapport aux élus lundi 11 janvier. Pendant cette rencontre, doit être évoquée la qualité du rendu du cabinet TELOA et de la suite qui doit être donnée à ce dossier.
- Nos amis suisses de Misery-Courtion nous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2021.
- Le conseil départemental propose gratuitement l'utilisation de la marque Jura. Plusieurs supports sont présentés ; ils seront étudiés par la commission qui s'occupe du sujet au sein du Conseil municipal.
- Des chats errants ont été signalés à Courbeau. La convention avec 30 millions d'amis est en cours de signature pour permettre la stérilisation de dix chats errants par an. Le Conseil municipal envisage l'achat d'une cage pour la capture de ces animaux afin de les transporter jusqu'à la clinique vétérinaire.
- Information de la part de la région concernant la couverture des réseaux mobiles, dans le cadre de la mise en place de la 5G : une application "TADUREZO" a été mise en place, elle peut être téléchargée et utilisée par ceux qui le souhaitent.

Pour la mise en place de la 5G, aucune modification importante n'est nécessaire sur l'antenne existante.

